

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix neuf et le 4 octobre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 septembre 2019**

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Absent : M. CODEX Joël. Mme RAPAUT Christine.

Mme. GALLAND Suzanne a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : AVENANTS ET MODIFICATION MARCHE PUBLICS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire INFORME,

Que les travaux de la salle des fêtes ont fait l'objet d'avenants et notamment



LOT N°2 – CHARPENTE/COUVERTURE/ZINGUERIE

Pour mémoire, Le présent marché a été confié à l'entreprise COLLONGE pour un montant de 70.967,20 HT initial- Date de notification du marché public le 21/12/2018.

Toutefois, il convient d'envisager des travaux supplémentaires non diagnostiqués lors du marché initial.

A savoir : habillage de la dépassée de toiture, remplacement d'un dauphin en fonte et de la descente d'eau pluviale en cuivre et finition des bandeaux de rives et bas de pente.

Il s'agit donc d'un **coût supplémentaire de 5.531,67 € HT** objet du présent avenant.

LOT N°4 – ISOLATION/CLOISONNAGE/PEINTURE/FAUX PLAFONDS

Il convient de procéder à la modification du marché initial de 14.535,50 € HT – date de notification le 21/12/2019.

En effet, suite au refus du bureau de contrôle QUALICONSULT de masquer la charpente existante avec un faux plafond rapporté initialement prévu par dossier DCE du département et attribué au lot plâtrerie, des travaux supplémentaires sont donc à prévoir. A savoir : Finition des remparts du complexe de toiture, peinture des éléments supplémentaires de charpente laissés visibles; le traitement acoustique initial n'étant plus traité, il faut donc envisager le chiffrage des travaux de doublages non isolés des murs périphériques avec placo impact dur en partie basse, placo acoustique en partie haute, finition peinture de ces doublages.

Considérant l'ensemble de ces travaux, le devis initial s'en trouve modifier et se chiffre désormais à 22.115,24 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

CB

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ ET VALIDE l'avenant N°2 du Lot n°4 pour un montant de 5.531,61 € HT**
- **ACCEPTÉ ET VALIDE la modification du marché LOT N°4 pour un montant corrigé à 22.115,24 € HT**
- **DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Belley.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures,

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Charles BERGER.

